

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Germinal, an VII.



Départ pour Paris du citoyen Duport, ministre des finances de la république romaine. — Mise à exécution de l'arrêté du directoire français, contre les dilapidateurs et les concussionnaires. — Fin du rapport du comité secret à la chambre des communes. — Résultat des assemblées électorales de divers départemens. — Lettre du général en chef Scherer, au directoire exécutif.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Barcelonne, le 10 germinal.

La nouvelle de la déclaration de guerre faite par la république française à la Toscane fait séjourner dans notre rade une flotte de trente voiles, dont la destination étoit pour Livourne, et qui est escortée de quatre bâtimens de guerre portugais. Les Anglais se montrent souvent à la vue de notre port, et paralysent le peu de commerce que nous pouvions encore faire. Le capitaine général de la province travaille à les empêcher de nous visiter de trop près; il fait construire des barques canonnières qui les obligent de tenir le large.

On nous mande de Madrid que les grenadiers des milices provinciales des deux Castilles ont eu ordre de se rendre sur les frontières de Portugal. On voudroit en inférer que l'Espagne va tenter l'invasion de ce royaume; mais il est plus vraisemblable que ces grenadiers vont seulement remplacer les troupes qui gardoient la frontière du côté de la Galice, et qu'on envoie à la Corogne pour une expédition secrète.

On a reçu des nouvelles de Sardaigne. Le roi de cette île et sa famille y sont arrivés en bonne santé, accompagnés du ministre de Prusse; qui avoit reçu de sa cour l'ordre de ne pas s'éloigner d'eux.

ITALIE.

Naples, le 1^{er} germinal.

Le gouvernement provisoire a décrété qu'aucun citoyen ne pourra remplir un emploi public, s'il n'est inscrit dans la garde nationale. Les légions de cette garde s'organisent avec activité, & l'on espère qu'elles suffiront pour maintenir la tranquillité dans cette vaste capitale. Les partisans & les émissaires de l'ancien gouvernement ne négligent aucun moyen pour agiter & soulever le peuple. Le général Macdonald a publié une proclamation, par laquelle il rend responsable des tumultes & des révoltes, les cardinaux, les évêques, les abbés réguliers, les curés, &c. Il entend que les ministres du culte soient respectés dans leurs personnes & dans leurs propriétés; mais il veut qu'ils soient les premiers à inculquer la soumission aux loix, à maintenir la tranquillité & le bon ordre.

Le gouvernement provisoire vouloit rendre compte au public de toutes les sommes qui sont sorties de la caisse nationale depuis la révolution; mais la publication en a été suspendue.

Rome, le 2 germinal.

Le citoyen Duport, ministre des finances, a demandé

sa démission au consulat, & est parti sur-le-champ pour Paris.

Le décret du directoire français, contre les dilapidateurs & les concussionnaires, a été publié, & l'on commence à le mettre à exécution. On a arrêté les freres Chabert, qui avoient accompagné Bassal à Naples. Le commissaire Berenger pour échapper aux gendarmes qui le poursuivoient, a sauté par une fenêtre; mais s'étant blessé dans sa chute, il a été arrêté.

Depuis la reddition de Civita-Vecchia, le pain est de meilleure qualité; mais on éprouve encore un peu de disette. Elle cessera probablement lorsque l'ordre sera entièrement rétabli dans les départemens voisins & que les communications avec le ci-devant royaume de Naples seront tout-à-fait libres.

Florence, le 8 germinal.

L'arbre de la liberté fut planté le 26 sur la place de Sta-Maria-Novella & sur celle du Grand-Duc. Le concours du peuple étoit innombrable; les chants patriotiques, les embrassemens fraternels rendirent cette cérémonie très-intéressante.

Le grand-duc est parti ce matin pour Bologne avec une suite de douze voitures. Il n'a amené avec lui que le prince Rospigliari, grand-chambellan; le marquis Capponi, major-dome de la grande-duchesse; le conseiller Rostolini & le confesseur royal d'Haim. Manfredini, Seratti & Casini vouloit aussi le suivre, mais ils n'ont pu obtenir des passeports. On croit que c'est parce que ces trois individus ont toujours été dévoués à la cour de Vienne & aux Anglais.

Le pape a dû se mettre en route ce matin pour Parme.

A L L E M A G N E.

Manheim, le 15 germinal.

La nouvelle de l'évacuation de Heidelberg par les troupes françaises est fautive; la garnison qui occupe cette ville vient, au contraire, d'être renforcée par deux bataillons.

Bareuth, le 15 germinal.

Les événemens militaires dans la Souabe sont presque le seul objet dont la curiosité est occupée présentement.

Nous sommes dans une ignorance absolue de ce qui se passe dans ce moment à Berlin. Ce qui a le plus d'apparence, c'est que notre roi gardera le système d'une neutralité parfaite. Aussi dans l'ordre qui fut publié dans les deux principautés d'Anspach & Bareuth, concernant le passage des troupes étrangères, il fut parlé indistinctement des Français, des Autrichiens & des Russes, & ordonné de traiter toutes ces nations également, de leur fournir tout ce qu'on demanderoit pour argent comptant, &c.

Les troupes autrichiennes n'ont pas encore évacué le Haut-Palatinat, quoiqu'elles aient fait quelques mouvemens vers nos frontieres.

Avant que de partir de Ratisbonne, le citoyen Bacher a communiqué à plusieurs ambassadeurs ses remarques sur le suffrage de l'archevêque de Strasbourg & sur les autres, qui disoient que, dans la crise actuelle, on ne devoit point refuser le secours de cette puissance. Il leur reprocha leur ingratitude, & dit qu'en cas de guerre ils se repentiroient d'avoir méprisé les sentimens modérés de la république française.

Il paroît presque certain qu'il y a eu des mouvemens séditionnaires dans les provinces ci-devant vénitienes, cédées à l'empereur. Cependant le plus profond silence regne dans les gazettes de Grende, de Roverdo, &c.; ce qui ne fait que confirmer les bruits répandus en Allemagne par le canal de la Suisse.

Le 7 germinal, la diete de l'Empire fut assemblée extraordinairement, pour délibérer sur la note des ministres français à Rastadt, concernant l'éloignement du citoyen Bacher de Ratisbonne. On prit la résolution de répondre à la députation de l'Empire à Rastadt, que la diete n'avoit aucune notion officielle de cette affaire, & par conséquent, se trouvoit hors d'état de donner l'éclaircissement demandé.

Voilà quelques notices sur la police de Vienne.

Dans tous les états autrichiens il y a deux branches de la police, la *publique* & la *secrete*. La premiere surveille les étrangers, les voyageurs; c'est elle qui donne & examine les passe-ports, qui veille sur l'ordre public, sur la confiscation des livres prohibés. La police secrete a pour but l'inquisition & l'extirpation du jacobinisme. Elle a les mêmes chefs que la police publique, mais ses ramifications s'étendent dans tous les états autrichiens, & le nombre de ses espions est infini. On voit parmi eux des gens décorés de grands titres, des conseillers intimes, des prêtres, des laquais, des filles publiques, des dames de condition, &c. Le président de ce tribunal formidable est le comte Jean-Antoine de Pergen, un vieillard bon & honnête, mais foible. Pendant la guerre de 1758 à 1763, il fut commissaire de l'armée autrichienne à Francfort-sur-Mein, depuis sous-directeur de la chancellerie d'état, & en 1772 maréchal de la province. Il avoit aussi quelque tems tenu la présidence de la commission des études.

Offenbourg, le 18 germinal.

Un officier autrichien est arrivé ici cette nuit avec deux trompettes & un hulan du régiment de Meerfeld: l'officier s'est rendu sur-le-champ chez le général français; on ignore le résultat de la conférence qui a été fort longue.

Nous apprenons que le régiment de Meerfeld est entré hier à Ichenheim; que l'armée autrichienne ne peut avancer, parce qu'il falloit en couvrir les ailes, & que les impériaux sont obligés de réparer tous les chemins, & reconstruire tous les ponts que les Français ont détruits.

A une lieue d'ici, près d'Ortenberg, les patrouilles des deux armées sont en présence.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 15 germinal.

Fin du rapport fait en comité secret à la chambre des communes.

« C'est particulièrement dans la marine, continue le rapporteur, que les conspirateurs vouloient se faire des partisans; & déjà ils y étoient parvenus. La grace accordée à plusieurs coupables condamnés par des cours martiales, a été la cause de plusieurs découvertes importantes faites à ce sujet. Quelques-uns des condamnés ont avoué

qu'on leur avoit fait prêter le serment d'être fideles aux Irlandais unis, & qu'on leur avoit annoncé, dès qu'on avoit paru sur d'eux, que la France alloit venir au secours des rebelles, pour les aider à chasser entièrement les protestans de l'Irlande, & à former un gouvernement entièrement composé de catholiques.

» Votre commission, en approuvant le pouvoir extra-constitutionnel donné au gouvernement, d'arrêter toute personne suspecte, désireroit que vous ajoutassiez à ce pouvoir celui de faire transporter les détenus dans des prisons éloignées de la capitale.

» En vous montrant toute l'imminence du danger, elle a voulu vous persuader qu'il ne falloit pas hésiter à accorder à sa majesté une augmentation de pouvoir, toutes les fois qu'elle le demanderoit.

» Elle a pensé qu'une des premieres mesures à prendre seroit celle de l'ancantissement de toute société secrete, comme incompatible avec la sûreté & la tranquillité du royaume.

» Elle espere enfin que si ces conseils sont suivis, la religion, la constitution & les loix de la Grande-Bretagne triompheront de toutes les attaques qu'on pourroit leur porter, & que notre patrie deviendra plus riche & plus florissante que jamais.

Le parlement n'a pris encore aucune résolution à ce sujet, mais les ministres ne perdent pas de tems: le nombre des messagers expédiés pour les diverses provinces est immense; chacun d'eux est porteur d'une foule de *lettres-de-cachets*, & dans peu de jours les prisons, dit-on, seront pleines.

Une des premieres mesures générales qu'on soupçonne devoir être prise incessamment, c'est celle du renvoi dans leur patrie de tous les Irlandais qui ne sont pas en Angleterre depuis plus d'un an, & de tous ceux qui paroissent suspects, quelle que soit la date de leur arrivée.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Bâle, le 17 germinal.

On a fait des arrestations ici & à Zurich; la même précaution de sûreté a été prise à Soleure, à Fribourg & à Berne. On dit que les personnes arrêtées, à Zurich seroient transportées à Lanscrone, les autres à Besançon.

Le directoire helvétique a destitué le préfet de Schaffhouse, qui ne pouvoit contenir sa joie, en apprenant l'approche des Autrichiens. Le préfet de Lugano a de même été destitué pour pareil motif. Enfin, on apprend que la ville de Berne a été déclarée en état de siège, à cause des sentimens plus que douteux de ses habitans.

Il y a eu plusieurs révoltes en Helvétie; l'une à Olten, canton de Soleure, a été apaisée de suite par le représentant Hammer (qui s'y trouvoit dans le moment), à l'aide de quelques patriotes; l'autre, qui a eu lieu dans le Haut-Valais, ne sera guères plus longue, parce que le directoire a pris à l'instant les mesures les plus énergiques pour l'étouffer. Ces troubles sont l'effet des manœuvres des ennemis de l'intérieur, excités par les ennemis du dehors, par les émigrés sur-tout, qui se tiennent sur les frontieres & entretiennent des correspondances avec leurs amis.

Les secrétaires du sénat, à Lucerne, se trouvant dans le cas de la réquisition pour le corps d'élite, ont déclaré qu'ils alloient se rendre au poste d'honneur où la patrie les appelloit. Cette déclaration a été couverte d'applaudissemens dans l'assemblée des représentans, & il a été décidé que leurs places leur seroient conservées: quelques membres du conseil se sont offerts de tenir le protocole pendant leur absence.

Le directoire helvétique a publié l'arrêté suivant:

Le directoire exécutif de la république helvétique, une & indivisible,

En conséquence de la loi rendue par les conseils législatifs dans leur séance secrete du 30 mars (10 germinal), qui ordonne la levée d'une contribution ordinaire de guerre, & qui charge le directoire exécutif du mode de la perception,

considérant l'urgence extraordinaire du moment actuel, arrête :

1°. Tout citoyen helvétique contribuable est requis d'acquiescer à la contribution de guerre, à l'agent de sa commune ou section, aussi tôt la publication du présent arrêté ;

2°. Cette contribution sera répétée tous les ans, aussi longtemps que les besoins extraordinaires de la guerre l'exigeront ;

3°. Chaque citoyen contribuable prendra pour mesure de la contribution sa fortune & son amour pour la patrie ;

4°. Les étrangers domiciliés en Helvétie & les citoyens helvétiques, qui habitent hors du pays, sont invités à prendre part à cette contribution ;

5°. Ceux qui sont absolument pauvres sont exempts de cette réquisition ;

6°. Les agens sont obligés d'envoyer, immédiatement après la perception de cette contribution, son montant, avec une liste exacte, au receveur principal du canton ;

7°. Cet arrêté, ainsi que la proclamation y jointe, seront livrés à l'impression, publiés & affichés.

Arrêté à Lucerne, le 31 mars 1799 (11 germinal).

Extrait d'une lettre de Lucerne, du 19 germinal.

Notre gouvernement a fait arrêter, par mesure de sûreté, des otages parmi les anciens gouvernans de Soleure, de Zurich, de Bâle.

Les mouvemens insurrectionnels en Suisse commencent à s'apaiser, grâce à l'énergie & à la prudence du directoire.

Dans un village du canton de Berne, il y a eu un mouvement anarchique qui a été bientôt réprimé. La ville de Berne est tranquille.

Le bourg d'Alfort est réduit en cendres ; les causes de cet accident ne sont pas encore connues.

L'archiduc a des vues sur les Grisons. Schaffhouse a été sommée de se rendre, Bâle de même ; le commandant a refusé.

PARIS, le 25 germinal.

Avant-hier s'est faite la vérification des pouvoirs des électeurs du département de la Seine. D'après tous les bruits que la malveillance avoit pris plaisir à répandre, il sembloit que cette journée dût être troublée par des orages ; mais jamais l'assemblée électorale n'a eu peut-être une attitude plus auguste & plus imposante, n'a conservé un ton plus digne d'elle. Les rapports ont été écoutés dans le plus grand silence ; le peu de discussion auxquelles ils ont donné lieu, se sont faites avec ordre, décence & sagesse ; rien n'annonçoit de préventions dans les esprits ; toutes les passions se sont tuées devant les loix, qui seules ont commandé les jugemens de l'assemblée. Quelle satisfaction n'ont pas dû goûter tous les amis de l'ordre ! & certes, on peut augurer de cette heureuse harmonie, que les suffrages porteront sur des hommes qui ne peuvent être que les défenseurs zélés des droits des citoyens, & les amis sincères des loix & du gouvernement.

Aujourd'hui, les deux premiers tours de scrutin pour la nomination d'un premier député aux anciens n'ayant point donné de majorité absolue, on a procédé à un scrutin de ballottage entre les citoyens Mouricaud, président de l'assemblée, et Huguet, membre actuel du conseil des Anciens. Le nombre des votans étoit de 563 ; le citoyen Mouricaud en a obtenu 318, et le citoyen Huguet 180. Mouricaud a en conséquence été proclamé membre du conseil des Anciens. Il a sur-le champ accepté.

Au premier tour pour la nomination du second membre du conseil des anciens, le nombre des suffrages étoit de

573. Huguet a réuni 257 suffrages, Pétiet 84, Arnoult 69, Liébaut 36, Cousin 34. Au second tour de scrutin, les votans étant au nombre de 543, Huguet en a obtenu 323, Pétiet 102, etc. etc. Le citoyen Huguet réunissant au-delà de la majorité absolue, a été proclamé second député de la Seine au conseil des anciens. Le bureau l'a informé de son élection, & l'assemblée avant d'avoir procédé à d'autres opérations, a reçu par écrit son acceptation.

Au premier scrutin pour la nomination d'un premier député au conseil des cinq cents, personne n'ayant réuni la majorité, on a procédé à une nouvelle opération. Les votans, au nombre de 572, donnoient pour majorité absolue 287 voix. Le citoyen Pétiet ayant réuni 331 suffrages, a été proclamé premier député du département de la Seine, au conseil des cinq-cents. Il a immédiatement accepté.

On a recommencé alors un nouveau scrutin pour l'élection d'un second député aux cinq-cents. Les 571 votans ont divisé leurs suffrages sur les cit. Etienne Leroux, négociant de Paris, 156 voix ; Arnoult des anciens, 69 ; Cousin, de l'institut, 58 ; Faure, accusateur public, 36 ; Gibert de Lille, notaire, 30 ; Lemaire, 23, &c. Nul ne réunissoit la majorité absolue ; l'heure étant avancée, l'assemblée s'est ajournée.

— Il y a eu scission dans l'assemblée électorale du Doubs (Besançon). Une partie a nommé pour président, Besson, ex-législateur ; & l'autre partie a nommé Quirot.

— Dans l'assemblée électorale de la Seine-Inférieure, le premier scrutin pour le président définitif n'a produit aucun résultat. Les suffrages se partagent entre les citoyens Defontenay, négociant, et Anquelin, accusateur public.

— L'assemblée électorale du Loiret, séante à Orléans, a nommé pour son président le citoyen Gillet de la Jacqueminière ; & pour secrétaire le citoyen Bignon, secrétaire de l'administration centrale.

— Le général de brigade Dessolle vient d'être promu au grade de général de division.

— Le directoire exécutif vient, par un arrêté du 7 germinal, d'accorder un brevet d'invention pour quinze années aux citoyens Amavet, père et fils, demeurant à Paris, palais Egalité, n°. 6, à l'effet de construire des machines & un appareil pour franchir, avec les plus lourds fardeaux, les terrains impraticables, tels que montagnes, marais, sables, &c.

— Le directoire vient de destituer quatre commissaires de police de la commune de Toulouse, comme sectaires de l'anarchie.

— La mort de Dussaulx a, comme on sait, fait vaquer à l'institut national une place dans la classe des langues anciennes, & c'est incessamment que cette classe doit présenter trois candidats. On parle beaucoup de Charles Pougens.

— Le ministre des finances a adressé, le 4 germinal, une circulaire aux administrateurs de départemens, concernant les chemins vicinaux qui seront jugés inutiles et qui devront être rendus à l'agriculture. Ces chemins étant considérés comme propriétés de la république, seront mis en vente, après avoir été divisés en plusieurs lots, pour en faciliter l'acquisition par les propriétaires des héritages adjacens.

— Le citoyen Amelot, ex-commissaire civil en Italie, est de retour à Paris.

— Un aviso, arrivé d'Egypte à Saint-Tropez, en vingt-huit jours, nous a appris, le 11 de ce mois, qu'il avoit laissé l'armée d'Orient dans le meilleur état possible ; qu'elle avoit conquis toute la Syrie jusqu'à Saint-Jean-d'Acres ; qu'elle

avoit été renforcée par cent cinquante mille naturels du pays, qui, guidés et électrisés par nos guerriers, sont devenus invincibles comme eux. L'escadre anglo-russe-turque continuoit le blocus du vieux port d'Alexandrie, où elle tâchoit de détruire et d'emblâser les bâtimens qui s'y trouvent, en y jettant des bombes et des artifices; mais les batteries qui en défendent l'entrée l'obligent souvent à s'éloigner, & font payer cher la témérité de ceux qui s'en approchent trop.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Au quartier-général à Marmirolo, le 17 germinal an 7.

Le général-en chef des armées d'Italie et de Naples, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, mes dernières dépêches ont dû vous faire pressentir que, sous peu de tems, je serois obligé d'en venir à une seconde bataille avec l'ennemi, pour l'obliger à quitter la rive droite de l'Adige, & l'empêcher de me prendre en flanc & à revers au moment du passage. Cette bataille a eu lieu hier. L'engagement s'est étendu en un instant sur toute la ligne. Les généraux Victor & Grenier étoient les bords de l'Adige, au-dessous de Vérone, pour emporter le village de Saint-Jacques. Le général Delmas, avec son avant garde, devoit percer par Dossobono, & protéger l'attaque de ces deux divisions. Le général Moreau, avec les divisions Hatry et Montrichard, étoit chargé de combattre tout ce qui se trouvoit d'ennemis entre Villafranca & Vérone. Enfin le général Serrurier, chargé de l'attaque de Villafranca même, après avoir emporté cette petite ville, devoit poursuivre l'ennemi & le jeter dans l'Adige. J'ignore si les ennemis étoient avertis de mon dessein; quoi qu'il en soit, le général Serrurier, après avoir été repoussé à l'attaque de Villafranca, parvint cependant à s'en emparer par une charge vigoureuse, & leur fit plus de neuf cents prisonniers. Le général Moreau, avec ses deux divisions, ayant forcé les ennemis, qui étoient dans la plaine, à se replier, marcha droit sur Vérone. Le général Delmas, malgré sa blessure, rouvrit la nuit par une chute de cheval, voulut commander sa division. Je pris mon poste à cette attaque, comme étant le point central, & aussi pour le suppléer, en cas de besoin. Le combat duroit depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les quatre divisions de gauche avoient eu un avantage marqué sur l'ennemi, malgré son immense majorité.

Les généraux Victor et Grenier, qui d'abord avoient eu quelque avantage par l'impétuosité de leurs troupes, se virent forcés, vers les quatre heures, de ralentir d'abord leur attaque; et comme les ennemis recevaient continuellement des renforts de Vérone, ils furent obligés, vers les six heures du soir, d'ordonner la retraite.

La division Delmas soutint plusieurs charges sans jamais se laisser enfoncer. Les nombreuses troupes que l'ennemi avoit portées vers ce centre, lui permettant de déborder les flancs de la division, le général Delmas manœuvra avec une habileté rare, et le força enfin à se replier. D'après ces différens événemens, à cinq heures du soir, le général Serrurier étoit maître de Villa-Franca; le général Moreau combattoit, presque sous les murs de Vérone, le camp de l'ennemi; le général Delmas étoit resté maître de son champ de bataille; mais la retraite des deux divisions de droite laissant mon flanc droit découvert, j'ordonnai aux autres divisions de conserver leur

terrein jusqu'à la nuit tombante, et d'effectuer ensuite leur retraite sur les positions qu'elles occupoient avant la bataille.

Tel est, citoyens directeurs, le résultat de l'affaire; deux cents prisonniers faits sur l'ennemi, sept pièces de canon prises, & le champ de bataille jonché de plus de quatre mille morts; car on a combattu pendant sept heures avec un acharnement terrible. Ma perte va à-peu-près à trois mille hommes tués, blessés ou pris: j'ai perdu aussi quatre pièces d'artillerie.

Signé, SCHERRER.

LITTÉRATURE.

Essai sur les Antiquités du Nord et les anciennes Langues septentrionales; par Charles Pougens, de l'institut national de Bologne, seconde édition, augmentée d'une notice d'ouvrages choisis sur les religions, l'histoire, & les divers idiomes des anciens peuples du Nord; 1 vol in-8°. A Paris, chez Charles Pougens, imprimeur, Libraire, rue Thomas-du-Louvre, n°. 246. Prix, 1 fr. 80 cent; & 2 fr. 40 cent., franc de port pour les départemens.

Après avoir analysé l'opinion de Jhre, Leibnitz, Hickesius, &c. Charles Pougens trace l'histoire abrégée de ces caractères mystérieux nommés runes par les Septentrionaux; il prouve combien l'étymologie peut devenir utile à l'histoire des faits & à celle des hommes. Cet essai renferme la traduction d'un fragment précieux, intitulé *Histoire de Hjalmar, roi de Biarmalandie*, écrit en caractères runiques & qu'il a trouvé dans le British-Museum.

Charles Pougens a enrichi cette seconde édition d'une notice très-bien faite de près de quatre cents auteurs à consulter pour l'intelligence des antiquités septentrionales. Il a placé en même-tems à la tête l'extrait du plan du Dictionnaire étymologique & raisonné de la langue française, auquel il travaille depuis près de vingt ans, & qu'il a déposé au comité d'instruction publique.

Nous devons déjà à Charles Pougens, outre plusieurs traductions de l'allemand & de l'anglais, un vocabulaire de privatifs français, tirés des meilleurs auteurs latins, italiens, espagnols, portugais, allemands, anglais, & un drame touchant intitulé: *la Religieuse de Nîmes*. Peu d'hommes de lettres réunissent à un plus haut degré que lui tous les titres à l'estime publique. Il relève la réputation de ses talens & de ses connoissances par celle de son caractère; il est impossible d'opposer à des malheurs plus multipliés, plus de constance, plus de courage & plus de cette philosophie pratique qui trouve des ressources où les autres ne montreroient que du découragement, & qui sait servir son pays & se servir soi-même dans toutes les fortunes.

Bourse du 23 germinal.

Amsterdam. 60 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$, 61 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.	Montpellier. pair 10 j.
Idem cour. 58 $\frac{1}{2}$ à 58, 58 $\frac{3}{4}$ à 59.	Rente provis. 7 f. 38 c.
Hambourg. 193 $\frac{1}{2}$, 191 $\frac{1}{2}$.	Tiers cons. 10 f. 13 c.
Madrid. 10 f. 75 c.	Bon $\frac{3}{4}$ 1 f. 18 c.
Mad. effect. 10 f. 75 c.	Bon $\frac{1}{2}$
Cadix. 10 f. 37 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix effectif. 14 f. 75 c.	Bon des 6 dern. mois de l'an 6, 76 f. 13 c.
Gènes. 98 $\frac{1}{2}$, 96 $\frac{1}{4}$.	Orlin. 106 f.
Livourne. 106, 105.	Ling. d'arg. 50 f. 75 c.
Bâle. 1 ben., per..	Portugaise. 97 f. 63 s.
Lausanne. $\frac{1}{4}$ p.	Piastre. 5 f. 63 c.
Milan. 53.	Quadruple 81 f. 75 c.
Geneve.	Ducat d'Hol. 11 f. 75 c.
Lyon. pair 15 j.	Guinée. 26 f. 50 c.
Marseille. pair 10 j.	Souverain. 35 f. 25 c.
Bordeaux. pair 15 j.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 360 à 370 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 260 fr. — Rochelle 22 d. 290 fr. — Cognac 22 d. 330 f. — Huile d'olive, 1 f. 25 à 35 c. — Café Martinique, 3 fr. 30 c. — Café St-Domingue, 3 fr. à 3 fr. 5 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 60 à 70 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 55 à 60 c. — Savon de Mars, 1 f. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 55 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.

A. FRANÇOIS.